

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

EXTRAIT du REGISTRE aux DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ALENCON

Séance ordinaire du 02 FÉVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le deux février,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT
EN POIRAIE, convoqué le 27 janvier 2017 s'est réuni à la Mairie
de Domfront, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire

Nombre de membres :

En exercice : 51

Présents : 45

Absents : 4

Pouvoirs : 2

Votants : 47

Secrétaire de Séance : Madame GOUAULT Françoise

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Tallonneau, Gripon, Heuzé,
Folliot, Pothé, Montecot, Leroux, Davy, Gouault, Moisseron, Havard,
Hamache, Piednoir, Hergault, Besnard, Leveque, Moquet, Foret, Leray,
Corbeau, Aumont, Hamelin, Picault, Lozivit, Languedoc, Jourdan,
Goupil, Evandre, Rousselet, Laurent, Liot, Gobé, Lesellier, Margerie,
Aulair, Paris, Dumesnil, Vincent, Pinchon, Lecrosnier, Moreau, Daguet,
Gerard

Absents et excusés: MM Lecorps, Lequest, Gautier, Delente

Pouvoirs : Mme Remon à Mme Lévêque, Mr Guérin à Mr Gripon

ORDRE DU JOUR :

COMMUNICATION

1 – Décisions

FINANCES

2 - Débat d'Orientation Budgétaire

3 – Demande de subvention pour la création d'un Club House

4 - Demande de subvention au titre de la DETR – Travaux de voirie rue du Mont Margantin (de la rue du Champ Passais à la rue Georges Clémenceau) – Annule et remplace la délibération du 07 avril 2016 visée en Préfecture le 14 avril 2016

5 – Travaux d'effacement de réseaux : validation Avant-Projet de Travaux

6 – Fonctionnement de la Médiathèque de Domfront en Poiraise – Abonnements et création d'une régie de recettes

7 – Fonctionnement du Théâtre de Domfront en Poiraise – Tarifs et adoption du règlement et création d'une régie de recettes

8 – Location d'un local à Domfront en Poiraise pour le Comité Socio Culturel

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9 – Protection de la ressource en eau

10 – Dénomination de rue

PERSONNEL TERRITORIAL

11 – Transfert du personnel culturel de la Communauté de Communes du Domfrontais à la Commune

AFFAIRES SUPPLÉMENTAIRES

N° 1 – Remboursement de frais à un professeur d'histoire de l'Université de Fordham à New York

N° 2 – Subvention fête de la musique 2016

Après avoir procédé à l'Appel des membres présents, Monsieur le Maire :

* sollicite à l'Assemblée, l'ajout de deux affaires supplémentaires :

- remboursement de frais à un professeur d'histoire de l'Université de Fordham à New York,
- Subvention fête de la musique 2016

Adopté à l'unanimité.

- Propose Madame Gouault Françoise, Secrétaire de Séance – adopté à l'unanimité,
- Soumet à l'approbation les deux procès-verbaux des séances de Conseil Municipal des 8 et 13 décembre 2016 – approuvé à l'unanimité

1 – Décisions

Vu l'article L 21 22-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 28 janvier 2016 accordant à Monsieur le Maire un certain nombre de délégations

Il est rendu compte aux Membres du Conseil Municipal présents des décisions suivantes :

2016-79	08 décembre 2016	Location parking aérien du mutant, à Mr GUITON, sis rue des Fossés Plisson, pour 200 € par mois, à compter du 15/12/2016 pour 6 mois
2016-80	09 décembre 2016	Entreprise Ecovoirie retenue pour réalisation relevé topographique rue de Livet pour un montant de 1 820 € HT soit 2184 € TTC
2016-81	09 décembre 2016	Architecte Hervé DECLOMESNIL retenu pour accord cadre de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restauration de l'Eglise Notre Dame sur l'Eau, pour un montant de 63 600 € HT
2016-82	20 décembre 2016	Entreprise FTPB Normandie retenue pour travaux sur réseaux eaux usées et pluviales sur la commune – accord cadre de 2017 à 2020
2016-83	21 décembre 2016	Société Avocats FIDAL retenue pour assistance et représentation de la commune suite à requête en appel de la Sté LOIR contre le jugement du TA de Caen

2016-84	22 décembre 2016	Cabinet PILLIOT/Compagnie CBL retenu pour marché procédure adaptée relatif aux prestations de service d'assurance « risques statutaires du personnel »
2017-01	06 janvier 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 271 section AV, d'une superficie de 62 m ² , sis 13 rue Dr Barrabé, appartenant à Annie RAIMBAULT
2017-02	13 janvier 2017	Location immeuble sis 52 rue Dr Barrabé à Olivier TERRIEN, sous la forme d'un bail commercial à compter du 15/01/2017, pour un loyer mensuel de 250 € plus les charges
2017-03	20 janvier 2017	Non usage du droit de préemption urbain – terrain bâti cadastré numéro 245 section AB, d'une superficie de 82 m ² , sis 3 rue des Barbacanes, appartenant à MM ROSSIGNOL
2017-04	23 janvier 2017	Tarifs réalisation bateaux de trottoirs (250 €) , raccordement de descente de gouttière au fil d'eau (150 €)

2 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur Bernard SOUL, Maire, rappelle à l'Assemblée que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Le Programme investissement 2017 devrait s'orienter de la façon suivante :

Honoraires	30 000.00
Frais d'étude	150 000.00
Concessions et droits similaires	5 000.00
Terrains nus	12 100.00
Terrains de voirie	9 800.00
Autres bâtiments publics	195 306.00
Tourne à gauche Intermarché	90 000.00
Enfouissement réseaux rue du Palais de justice	30 000.00
Enfouissement réseaux rue du Champ Passais	55 000.00
Eclairage public rue du Champ Passais	8 000.00
Enfouissement réseaux rue des Fossés Plisson	70 000.00
Enfouissement réseaux Pichellerie (Télécom)	20 000.00
Matériel de transports	15 000.00
Matériel de bureau	15 000.00
Mobilier urbain	15 000.00
Tables salle polyvalente	16 000.00
Signalétique	15 000.00
Matériel Camping	2 000.00
Complément jeux City Stade	8 000.00
Matériel services techniques	25 000.00
Gymnase Tencé	225 000.00
Eglise Notre Dame sur l'Eau	450 000.00
Eglise de St Front	100 000.00
Club House	100 000.00
Abris serres	13 000.00
Remise en état pavillon Camping	15 000.00

Toilettes sèches City Stade	28 000.00
Chemin du Lavoir	7 000.00
Cheminement piétons (Intermarché)	55 000.00
Travaux accessibilité	150 000.00
Rue du Mont Margantin	434 950.00
Divers voirie (dont rue E. d'Aquitaine et Imp. J. Pitard)	250 000.00
Divers travaux Rouellé	35 000.00
Divers travaux La Haute-Chapelle	65 000.00
Porte d'Alençon	920 000.00
Rue des Fossés Plisson	450 000.00
Maîtrise d'œuvre + SPS (Porte d'Alençon et rue F. Plisson)	148 000.00
Immeuble rue de Godras	1 300 000.00

L'Assemblée, à l'unanimité, PREND ACTE de ce Débat d'Orientation Budgétaire 2017.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UN CLUB HOUSE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est prévu de réaliser la construction d'un Club House destiné au tennis qui sera situé rue du Champ Passais à Domfront en Poiraise.

Le montant estimatif des travaux est évalué à 98 500 € HT soit 118 200 € TTC.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30 % et au titre de la réserve parlementaire pour un montant de 9 000 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Sources	Libellé de la subvention	Montant	Taux
ETAT	DETR	29 550.00 €	30 %
R é s e r v e parlementaire		9 000.00 €	9 %
Autofinancement		59 950.00 €	61 %
TOTAL HT		98 500.00 €	100 %
TOTAL TTC		118 200.00 €	

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- D'engager l'opération de création d'un Club House rue du Champ Passais pour un montant prévisionnel global d'investissement de 98 500.00 € HT soit 118 200.00 € TTC,
- De solliciter des aides financières pour un montant maximum auprès de l'Etat au titre de la DETR et au titre de la Réserve Parlementaire,
- D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- La dépense sera inscrite au budget principal 2017 de la commune en section d'investissement au compte 2313,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces opérations.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

4 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU MONT MARGANTIN (de la rue du Champ Passais à la rue Georges Clémenceau)
Annule et remplace la délibération du 06 avril 2016 visée en Préfecture le 14 avril 2016

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est envisagé de réaliser des travaux de réfection de voirie rue du Mont Margantin (du giratoire à la rue du Champ Passais et de la rue du Champ Passais à la rue Georges Clémenceau).

Le montant global des travaux est estimé à 339 826.45 € HT soit 407 791.74 € TTC.

Pour financer cet investissement, la ville de Domfront en Poiraise peut solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR (catégorie 3-2-1) au taux maximum de 50 % du montant HT. La commune autofinancera la différence.

Le Plan de Financement serait le suivant :

SOURCES	LIBELLE DE LA SUBVENTION	MONTANT	TAUX
ETAT	DETR	169 913.23 €	50 %
VILLE DE DOMFRONT EN POIRAIE – Fonds propres		169 913.22 €	50 %
TOTAL HT		339 826.45 €	100 %
TOTAL TTC		407 791.74 €	

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De décider de réaliser les travaux de réfection de voirie rue du Mont Margantin et ce, pour un montant estimatif de 339 826.45 € HT soit 407 791.74 € TTC,

- D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la DETR au taux maximum,
- De préciser que les investissements n'interviendront que lorsque le dossier de demande de subvention sera réputé complet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cet investissement.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

5 - TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RÉSEAUX : VALIDATION AVANT-PROJET DE TRAVAUX

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un dossier d'effacement de réseaux a été inscrit au programme du Syndicat de l'Energie de l'Orne pour la Commune déléguée de la Haute-Chapelle « La Pichellerie », sur un linéaire d'environ 500 ml.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération antérieure, nous avons délégué au Syndicat de l'Energie de l'Orne nos compétences en matière de génie civil pour les travaux de télécommunication et d'éclairage public par le biais d'une convention cadre bipartite.

Avant d'engager une étude définitive auprès de l'entreprise, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet. Ils se décomposent de la sorte :

- Réseau électrique : 138 000 € TTC (prise en charge en totalité par le SE 61),
- Réseau télécommunication : 15 258.00 € TTC (participation communale : 15 258 €),
- Réseau d'éclairage public : 44 314 € TTC (participation communale après récupération TVA : 36 928.00 €).

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- D'approuver cet avant-projet sommaire,

- De s'engager à effacer les réseaux téléphonique, éclairage public et privé sur l'emprise du dossier,
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux restant à la charge de la collectivité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

6 - FONCTIONNEMENT DE LA MÉDIATHÈQUE DE DOMFRONT EN POIRAIE – ABONNEMENTS ET CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la reprise de la compétence culturelle au 1^{er} janvier 2017, il y a lieu de délibérer sur les tarifs des abonnements de la médiathèque de Domfront en Poiraise.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De fixer le tarif des abonnements, et ce à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit :
 - 10 €/an pour les adultes à partir de 18 ans,
 - Gratuité pour les mineurs et les collectivités,
 - Consultation internet gratuite mais limitée dans le temps à 1 heure,
 - Fixer la copie et l'impression des documents à 0.15 €/page A4 noir et blanc, 0.30 €/page A3 noir et blanc, et 0.50 €/page A4 couleur,
- De créer une régie de recettes pour l'encaissement des droits de la médiathèque de Domfront en Poiraise y compris les copies et impressions,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

7 - FONCTIONNEMENT DU THÉÂTRE DE DOMFRONT EN POIRAIE – TARIFS ET ADOPTION DU RÈGLEMENT ET CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en raison du transfert de la compétence culturelle au 1^{er} janvier 2017, la Commune de Domfront en Poiraise assure désormais la gestion du Théâtre Communal.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- D'adopter le règlement de mise à disposition du Théâtre Communal ci-joint,
- De fixer les tarifs de mise à disposition comme suit :
 - Associations et écoles de Domfront en Poiraise : mise à disposition gratuite,
 - Associations et écoles hors Domfront en Poiraise : 60 € TTC/jour,
 - Professionnels du spectacle : 110 € TTC/jour,
 - Caution : 300 € (y compris pour les mises à disposition gratuite)
- De créer une régie de recettes « Billetterie spectacles culturels » pour l'encaissement des recettes de billetterie des spectacles culturels, installée à la Mairie – Place de la Roirie – DOMFRONT – 61700 DOMFRONT EN POIRAIE,
- De créer une sous-régie de recettes de la régie de recettes « billetterie spectacles culturels » auprès de la Commune de Domfront en Poiraise, pour l'encaissement des recettes de la billetterie des spectacles culturels. Cette sous-régie est installée à la Communauté de Communes du Bocage de Passais – 6 Place du Marché – 61350 PASSAIS LA CONCEPTION,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

8 - LOCATION D'UN LOCAL A DOMFRONT EN POIRAIE POUR LE COMITÉ SOCIO CULTUREL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un local situé 1, Place du Commerce à Domfront en Poiraise, est actuellement loué et mis à la disposition du Comité Socio Culturel pour le compte de la Communauté de Communes du Domfrontais.

Suite à la reprise de la compétence culturelle au 1^{er} janvier 2017, Monsieur le Maire propose de continuer à louer ce local, sis 1 Place du Commerce à Domfront en Poiraise, et ce, pour le Comité Socio Culturel.

La location mensuelle est de 320 € par mois, soit 3 840.00 € par an.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De louer l'immeuble, sis 1 place du Commerce à Domfront en Poiraise, destiné à la Maison des Associations, pour un loyer de 320 € par mois, et ce à compter du 1^{er} janvier 2017,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

9 - PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la charte d'entretien des espaces publics ci-annexée.

L'objectif de cette charte est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines (particulièrement celles utilisées pour la production d'eau potable).

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- D'accepter les termes du niveau 1 de cette charte, financé par la Commune de Domfront en Poiraise à hauteur de 50 %,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE les présentes propositions.

10 - DÉNOMINATION DE RUE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De renommer la rue de Flers et la baptiser comme suit :
- ***Rue Eugène Lelouvier***

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la présente proposition.

11 - TRANSFERT DU PERSONNEL CULTUREL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DOMFRONTAIS A LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer des postes à pourvoir,

Il est proposé à l'Assemblée après en avoir délibéré :

- De créer les postes suivants :

Régime fonctionnaire

DATE D'EFFET	DÉSIGNATION	NOMBRE	DESTINATION
01/01/2017	Bibliothécaire	1	17 H 30 Médiathèque

01/01/2017	Adjoint territorial du patrimoine	2	Médiathèque
01/01/2017	Adjoint territorial du patrimoine principal	1	Médiathèque
01/01/2017	Adjoint technique territorial	1	Médiathèque

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la présente proposition.

AFFAIRE SUPPLÉMENTAIRE N° 1 - REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN PROFESSEUR D'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE FORDHAM A NEW YORK

_ Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de l'étude de revitalisation du Centre Bourg de Domfront en Poiraise, il a été émis l'idée de mettre en place un partenariat avec une université des Etats-Unis.

Après maintes démarches, un contact a été pris avec l'Université de Fordham (New York) spécialisée dans l'histoire médiévale par l'intermédiaire de Madame Wakeman qui s'est intéressée à notre proposition.

Pour faire connaître notre patrimoine et notre cité, la collectivité a invité ce professeur, responsable de recherche dans l'urbanisme, à venir à Domfront en Poiraise pour entamer des discussions autour de ce projet et éventuellement engager une collaboration.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- **De rembourser les frais liés au déplacement de cette personne (train : 73.90 € et avion : 688.06 \$). Concernant les frais d'avion, le remboursement se fera au cours du dollar à la date du mandatement.**

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, APPROUVE la présente proposition.

AFFAIRE SUPPLÉMENTAIRE N° 2 – SUBVENTION FÊTE DE LA MUSIQUE 2016

Il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur la demande de subvention suivante :

Comité Socio Culturel et de Loisirs du Domfrontais	Fête de la musique des 19 et 21 juin 2016 (frais avancés par le Comité Socio Culturel)	1 545.00 €
--	--	------------

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, ACCORDE la subvention de 1 545.00 € au Comité Socio Culturel.

----OOooOO----

A

le

Signature Secrétaire de Séance,
GOUAULT Françoise,